



**ARRÊTÉ N° 26/2025 ANNULANT ET REMPLAÇANT  
L'ARRÊTÉ N° 21/2025 DU 5 SEPTEMBRE 2025  
PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA  
CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT**

**Le Maire,**

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment l'article 25,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
- Vu l'échec de l'intervention prévue le 18 septembre 2025 en raison d'un problème technique,
- Vu la demande reformulée le 14 octobre 2025 par SOGETREL 5 place Saint Léon 54000 NANCY sous-traitant de BOUYGUES TÉLÉCOM 37-39 rue Boissière 75116 PARIS,
- Vu les travaux de raccordement à la fibre optique avec tirage de câble du 41 rue Principale 67170 OLWISHEIM au 32 rue Principale 67170 OLWISHEIM et la mise en place d'une nacelle, le mardi 28 octobre 2025 entre 8 h et 12 h,
- Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des intervenants et des usagers lors de cette intervention,**

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Dans le cadre des travaux de raccordement à la fibre optique avec tirage de câble du 41 rue Principale 67170 OLWISHEIM au 32 rue Principale 67170 OLWISHEIM et la mise en place d'une nacelle, le mardi 28 octobre 2025 entre 8 h et 12h,

- Dans les deux sens de circulation, la circulation sera manuellement alternée
- Le stationnement au droit du chantier sera interdit aux véhicules légers et aux poids lourds
- Le dépassement au droit du chantier sera interdit aux véhicules légers et aux poids lourds

**Article 2 :** Les panneaux réglementaires de signalisation seront installés par SOGETREL.

**Article 3 :** Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg
- Madame Valérie CLAVEL, Cheffe du Centre Routier Alsace de Haguenau de la Collectivité européenne d'Alsace
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours
- Le Centre de Secours de Brumath
- Le Centre de Secours et d'Incendie de Vendenheim
- Le SAMU 67
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brumath
- SOGETREL
- BOUYGUES TÉLÉCOM
- Aux riverains concernés
- Pour affichage



Fait à Olwisheim, le 15 octobre 2025

Le Maire,  
Alain RHEIN